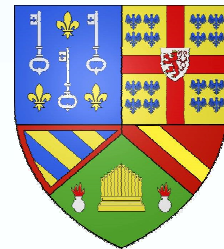


Bulletin municipal d'Héry





BULLETIN MUNICIPAL N°475

Directeur de rédaction :

Patrick ROUSSELLE

Adjointe de rédaction :

Sylvie DELCROIX

Comité de rédaction :

Cécile NICOLLAS

Isabelle DESPLATS

Caroline FROMONOT

Alexandra POTHERAT

Marc-Antoine MERTZEISEN

www.mairie-hery89550.fr

www.facebook.com/villedhery/

Sommaire

P 3	Vie locale
P 19	Vie pratique
P 20	Enfance et jeunesse
P 21	Idées recettes
P.22	Environnement
P 23	Vie associative
P 29	Agenda
P 30	Infos pratiques



**FERMETURE
EXCEPTIONNELLE
DE LA MAIRIE**



**AGENCE POSTALE
COMMUNALE**

En raison de la journée festive organisée par la commune le **vendredi 12 juillet 2024**, la Mairie et l'Agence Postale Communale seront exceptionnellement fermées à cette date là

Merci pour votre compréhension !



PASSAGE DE LA FLAMME J-25

JEUX OLYMPIQUES J-41

JEUX PARALYMPIQUES J-74

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2024

Étaient présents : C. FROMONOT, B. BELARGENT, C. PARET, F. PORCHER, A. MUZIOT, C. CORNELIS, MC SAMPIC, T. HUOT, I. DESPLATS, T. LEFORT, P. GUERIN, P. MASSE, P. GONCALVES, A. ROLLET

Étaient absents excusés : S.DELCROIX. (pouvoir à P. ROUSSELLE), S. MERCIER (pouvoir à C. FROMONOT), A. POTHERAT (pouvoir à I. DESPLATS), J. MALON (pouvoir à A. ROLLET)

Le conseil a commencé à 19 heures 30. Séance levée à 21 heures.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

Legs à la commune

N° DEL2024/27 : Acceptation d'un legs

Après réception de l'offre de legs présentée par Maître MERLET et considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce legs conformément aux souhaits du donateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE**

d'accepter le legs reçu de Monsieur Adamantonio SARACINO, d'inscrire ce legs dans l'inventaire des biens de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le maire souhaite rendre hommage à M. Saracino par l'organisation d'un évènement culturel. L'ensemble des élus sont favorables à cette proposition.

Bilan police municipale 1^{er} trimestre 2024

35h de présence sur le trimestre.

2 mains-courantes, 0 amende, 1 rapport d'infraction au règlement sanitaire départemental, 2 faits marquants (logement insalubre, divagation animale)

T. Lefort rejoint l'assemblée à 19h35.

2 – FINANCES - PERSONNEL

Création de postes de contractuels non permanents

N° DEL2024/28 : Création d'emplois non permanents

M. le maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L 332-23 du code général de la fonction publique que les emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le maire expose qu'il est nécessaire de créer des emplois non permanents en raison des missions suivantes :

- Surveillance cantine
- Entretien de locaux communaux

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 02 septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025, des emplois non permanents de surveillant de cantine et entretien de locaux communaux relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps non complet :

- 8 postes à 8h/35^{ème} (semaine scolaire)
- 1 poste à 9h/35^{ème} (semaine scolaire) + 28,75/35^{ème} (semaine vacances)
- 1 poste à 12h/35^{ème} (semaine scolaire) + 3h/35^{ème} (semaine vacances)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

CREE des emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de surveillance de cantine et entretien de locaux communaux à temps non complet.

DIT que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2024

Subventions aux associations

N° DEL2024/29 : subventions aux associations – année 2024

La commission « animation » réunie le 4 avril 2024 a étudié les demandes de subventions formulées par les associations de la commune.

Pour les associations de la commune, il a été décidé de décomposer les subventions en 3 parties (fixe, complémentaire et exceptionnelle).

La part fixe correspond au fonctionnement ordinaire de l'association, la part complémentaire correspond au respect et à la bonne utilisation des locaux et matériels ainsi que la participation à la vie locale. La part exceptionnelle, quant à elle, correspond à une manifestation ou à un besoin ponctuel.

Pour les associations hors commune, seule une subvention fixe est proposée. Ces associations sont subventionnées car interviennent dans la commune.

La part fixe et la part exceptionnelle seront versées après validation de la délibération. La part complémentaire sera versée en fin d'année 2024 en fonction du respect des locaux, des matériels et de la participation à la vie locale.

L'enveloppe budgétaire 2024 est distribuée de la manière suivante :

Associations ou organismes	subvention fixe votée 2023	subv compl votée 2023	subvention exceptionnelle votée 2023	subvention fixe votée 2024	subv compl votée 2024	subvention exceptionnelle votée 2024	Nb adhérents Héry	Nb adhérents hors Héry	Vote (les conseillers membres des bureaux des associations ne peuvent pas voter)
Associations hors commune									
ADILY	300 €			300 €					unanimité
Prévention Routière	300 €			300 €					unanimité
Croix Rouge	200 €			200 €					unanimité
Les P.E.P.	200 €			200 €					unanimité
Francas	100 €			100 €					unanimité
Collège A. Camus (Tour de France)	300 €			400 €					unanimité
Assoc. Romarin	300 €			300 €					unanimité
Associations de la commune									
Judo club	1 600 €	400 €		2 400 €	600 €		63	58	unanimité
Pêche Héry	240 €	60 €		200 €	50 €		18	259	unanimité
Chasse Héry	560 €	140 €	1 600 €	560 €	140 €	1 600 €	26	11	unanimité
Animations d'Héry	2 800 €	700 €		3 200 €	800 €		12	2	unanimité
C.L.S.H. Les petits Hérissons	105 611 €			100 746 €					
Amicale Couture	240 €	60 €		320 €	80 €		6	8	unanimité
Association Sportive Héry	8 800 €	2 200€	1 000 €	8 960 €	2 240 €	3 000€	105	108	abstentions : C. Fromonot, T. Huot
Etoile Sportive Héry	4 800 €	1 200€	3 000 €	4 800 €	1 200 €		64	130	unanimité
Société Musicale et Culturelle	400 €	100 €		480 €	120 €		32	45	unanimité

Tir d'Héry	2 000 €	500 €	1 000 €	2 000 €	500 €	700 €	10	12	abstention : P. Massé
Amicale Héry-Shilbottle	240 €	60 €	1 000 €	240 €	60 €	300 €	23	6	unanimité
Amicale des Anciens Combattants	240 €	60 €		240 €	60 €				unanimité
Les Amis des Ecoles	720 €	180 €		720 €	180 €		15		unanimité
Héry Sport Détente	640 €	160 €	800,00 €	640 €	160 €	800 €	39	43	unanimité
Titi Club Hérissais	400 €	100 €		400 €	100 €				unanimité
Groupe Aphasique Icaunais	240 €	60 €		400 €	100 €		16	21	unanimité
Séniors et Loisirs	640 €	160 €		280 €	70 €		50	29	abstention : B. Belargent
TOTAL	138 621 €	6 140 €	8 400 €	128 386 €	6 460 €	6 400 €			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, selon les votes inscrits au tableau

VALIDE la distribution des subventions telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget communal 2024.

La trame de demande de subventions sera remaniée pour permettre d'avoir une vue plus éclairée sur certaines dépenses ainsi que sur l'utilisation des fonds propres de l'association.

La commune investira dans du matériel pour le Judo et HSD en 2025.

3 – TRAVAUX

Avant-projet définitif – vestiaires de foot

N° DEL2024/30 : Avant-projet définitif vestiaires de foot – consultation des entreprises

ARP Architectes a présenté un avant-projet le 9 janvier 2024. Après quelques ajustements mineurs suite aux études préalables, M. le maire propose que l'avant-projet définitif soit validé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VALIDE** l'avant-projet définitif des vestiaires de foot et **AUTORISE** le maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises.

Esquisse – dortoir maternelle

N° DEL2024/31 : Esquisse dortoir école maternelle

ARP Architectes a présenté plusieurs esquisses envisageables pour l'extension du dortoir de la maternelle.

Après avoir étudié les différentes possibilités avec les utilisateurs (corps enseignant et ATSEM), la version n°2 fait l'unanimité.

Le dortoir sera accolé au bâtiment récent sur le pignon ouest et sur une partie de la façade nord. Il comprendra 1 salle de sommeil de 14 lits, 1 salle de sommeil de 19 lits et 1 local rangement. Cette extension permettra d'agrandir la classe des moyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VALIDE** l'esquisse n°2 du futur dortoir de l'école maternelle.

Compte-rendu de la commission « sécurité »

Rapporteur : P. ROUSSELLE

Des panneaux ont été installés voie de Pommerat pour réguler la circulation sur ce chemin qui est interdit à la circulation (sauf pour les 2 riverains situés rue de Rouvray).

Les 4 panneaux « Stop » ont été installés au croisement du chemin de Chablis et de la rue Philipponne.

Les installations et panneaux sont terminés rue de la Barbottière.

Un rendez-vous avec l'ATD (Agence Territorial Départemental) pour étudier les aménagements de sécurité possibles vers le terrain de foot et aux Baudières.

Certains panneaux d'entrée de village seront remplacés.

Compte-rendu commission « photovoltaïque »

Rapporteur : P. MASSE

Une entreprise locale a été contactée pour un devis pour la fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'école et du complexe périscolaire. Il s'agit de matériel français.

Sur le site de l'école, il est possible de produire 2x3kw.

Sur le site du complexe périscolaire, il est possible de produire 6kw + 3kw.

Les élus décident de préparer le dossier et de lancer le projet début 2025.

Compte-rendu groupe de travail « Cœur de Village »

Rapporteur : T. HUOT

Une réunion avec Terr'Am a eu lieu le 9 avril. Il est demandé une 1ère phase pour l'aménagement du mail/belvédère pour un montant maximum de 200 000€ TTC. La seconde phase concernera l'aménagement de zones sèches et humide en contre-bas.

Un avant-projet (1ère phase) devrait être rendu pour la fin mai.

4 – COMMUNICATION - ANIMATIONS

Compte-rendu commission « communication »

Rapporteur : C. FROMONOT

La commune est de plus en plus sollicitée pour publier des informations/publicités.

La commission a donc décidé d'entamer un travail sur la rédaction d'une charte éditoriale.

Il est rappelé que la commune communique uniquement pour l'intérêt général. Elle fait donc de l'information et non de la publicité.

Cette charte éditoriale concernera l'ensemble des supports de communication de la commune.

Rapporteur : C. FROMONOT

La journée aura le nom de Festi'flamme d'Héry

Animations par les associations sportives d'Héry : basket, foot, judo, tir, danse

Animations hors Héry : hand fauteuil par le Handball club auxerrois

Animations à confirmer : théâtre par la bibliothèque, chants par les écoles

Exposition : faire le point avec Histoire locale

Push-car : relancer les participants (Héry, Seignelay, Chevannes) pour amener d'autres équipes.

L'affiche avec le programme de la journée est en cours de réalisation et le logo en cours de finalisation.

Au niveau de l'intendance, quelques associations participent à l'installation et rangement du site. Des bénévoles sont déjà inscrits pour la tenue des stands mais il manque encore du monde. Un appel aux bénévoles a été lancé auprès de la population.

Une réunion avec les bénévoles, associations et commerçants est fixée le 17 mai à 19h00.

5 – COMMERCES

Compte-rendu commission « commerces »

Rapporteur : P. ROUSSELLE

Les services des Domaines sont venus visiter l'ancienne boucherie et le logement légué. Une estimation chiffrée sera rendue dans les 2 mois.

En parallèle, 2 artisans se sont proposés pour installer un dépôt de pain sur la commune. Il est envisagé de récupérer la salle « jeunes » (ancienne salle musique) pour y créer une boutique temporaire et déménager la salle « jeunes » dans la salle de réunion située dans la cour des associations.

Un rendez-vous dans les locaux est prévu le 2 mai avec un artisan.

6 – ENVIRONNEMENT

N° DEL2024/32 : Réalisation d'un avant-projet de travaux pour la mise en place de deux bassins de rétention (fiche action n°6.6) – demande de subventions

Lors d'évènements pluvieux, les réseaux d'eaux pluviales de la commune d'Héry se rejettent à plusieurs reprises dans des petits rus (parfois canalisés) et provoquent des inondations urbaines.

Dans d'autres cas, des eaux de ruissellement alimentent un Ru et provoquent des débordements en milieu urbain.

Dans le cadre de la révision de son PLU, la commune a réalisé une étude pour la mise en place d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP). Les conclusions de ce schéma sont, notamment, la création de deux bassins sur deux affluents qui traversent la commune. Des secteurs pouvant accueillir des bassins de rétention sont apparus et ont été inscrits dans le PLU en emplacements réservés.

En conséquence, et conformément à la réglementation en vigueur pour les éléments de missions de maîtrise d'œuvre pour les opérations de construction neuve d'ouvrages d'infrastructure, l'action se déclinera de la manière suivante :

PHASE 1 : Etudes préliminaires

PHASE 2 : Étude « hydrologique et hydraulique »

PHASE 3 : Avant-projet (AVP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs ainsi qu'au titre des Fonds Verts.

7 – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Affouages

Les derniers affouagistes ont terminé leur coupe. Le stérage devra être fait prochainement pour la facturation.

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

Etaient présents : C. FROMONOT, C. PARET, F. PORCHER, A. MUZIOT, T. HUOT, I. DESPLATS, S. MERCIER, P. GUERIN, A. POTHERAT, P. MASSE, P. GONCALVES

Étaient absents excusés : B. BELARGENT (pouvoir à P. GUERIN), S. DELCROIX. (pouvoir à P. ROUSSELLE), C. CORNELIS (pouvoir à C. FROMONOT), MC SAMPIC (pouvoir à P. GONCALVES), T. LEFORT (pouvoir à T. HUOT), A. ROLLET, P. GUERIN (pouvoir à A. MUZIOT), J. MALON

Le conseil a commencé à 19 heures 30. Séance levée à 20 heures 10.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

Vente d'un terrain d'emprise pour la maison de santé intercommunale

N° DEL2024/33 : Cession du terrain d'emprise pour la future maison de santé intercommunale

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération de la Communauté de Communes Serein Armance en date du 11 avril 2024 approuvant l'avant-projet détaillé de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Héry/Seignelay,

CONSIDÉRANT la nécessité de céder l'emprise foncière nécessaire au projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

CEDE à la Communauté de Communes Serein Armance, à l'euro symbolique, les parcelles C 2044, C 2047, C 2048 et C 2051 pour une surface de 3600 m² selon le plan de division ci-joint.

AUTORISE le maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'acte de vente.

2 – FINANCES

Subvention exceptionnelle CCAS 2024

N° DEL2024/34 : Subvention exceptionnelle 2024 au CCAS

Tous les ans, la commune verse une subvention au CCAS afin de lui permettre d'assurer ses missions, notamment l'aide ponctuelle aux personnes en difficulté, l'organisation du repas de printemps, le Noël aux personnes en maison de retraite, le versement des subventions aux organismes sociaux et autres actions sociales.

Fin 2023, le CCAS présentait un déficit de fonctionnement qui doit être comblé par des recettes ou par le biais d'une subvention communale.

Le CCAS n'a pas de recettes propres et devra donc être subventionné par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 7 490 € au CCAS et **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Tarifs cantine – année scolaire 2024/2025

N° DEL2024/35 : Prix de repas à la cantine scolaire – année scolaire 2024/2025

A compter de la rentrée de septembre 2024, la commune met en place un système d'inscription/désinscription en ligne.

Chaque famille aura accès à un espace pour gérer l'inscription ou la désinscription de ses enfants.

Il convient d'établir le prix du repas pour l'année scolaire 2024/2025.

Prix du repas prévu : 4 €

Prix du repas non prévu : 7 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le prix du repas de la cantine scolaire à 4 € (repas prévu) et à 7 € (repas non prévu).

Les familles seront informées de ce changement prochainement.

Voir page spécifique dans le présent bulletin

3 – TRAVAUX

Avant-projet définitif – aménagements paysagers Cœur de village phase 1

N° DEL2024/36 : Avant-projet définitif aménagements paysagers (1^{ère} phase) – consultation des entreprises

TERR'AM a présenté un avant-projet le 16 mai 2024 pour l'aménagement paysager (1^{ère} phase) autour de l'Eglise. Il s'agit de la remise en forme du mail, de la création d'un belvédère, d'un escalier et d'un éclairage pour le terrain de pétanque.

M. le maire propose que l'avant-projet définitif soit validé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE l'avant-projet définitif pour l'aménagement paysager (1^{ère} phase) autour de l'Eglise et **AUTORISE** le maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises.

T. HUOT rejoint l'assemblée à 20h00.

4 – ANIMATIONS

Festi'flamme – 12 juillet

M. le maire informe l'assemblée qu'une communication sera faite auprès des commerces, médecin, Poste, prestataire « sacs jaunes » pour prévenir des perturbations liées à la fermeture des rues (rue Charles Rolland en partie, place de l'Eglise).

Un retour de l'organisation de cette journée (préparatifs, tenue des stands, rangement) sera fait aux bénévoles suite à la réunion qui s'est tenue le 17 mai.

La finalisation du logo pour le flochage des t-shirts est en cours.

5 – ENVIRONNEMENT

N° DEL2024/37 : Avenant au contrat DSP assainissement

Vu le contrat de DSP assainissement et son échéance au 31 décembre 2024.

Considérant le transfert de compétence eau/assainissement à la Communauté de Communes Serein Armance au 01/01/2026.

M. le maire propose qu'un avenant soit signé avec le délégataire, la SAUR, pour proroger le contrat jusqu'au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat DSP d'assainissement.

6 – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Terrasse maison des associations

La terrasse de la maison des associations (côté city-stade) sera réalisée après les vacances d'été.

HOMMAGE À NICOLE GRAILLOT



Ta pétillance,

Ton engagement sans faille pour la vie associative de ton village,

Ton altruisme salutaire,

Ton entrain et ton dynamisme,

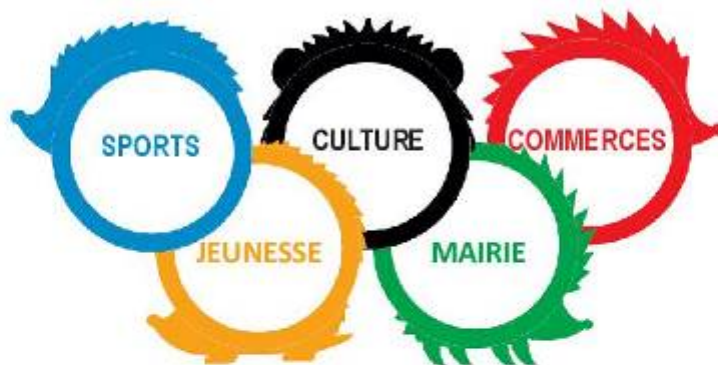
Ton tempérament amical et énergique,

Voilà ce que nous retiendrons ;

« Il restera de toi ce que tu as donné. »

Ainsi, pour cela Nicole, nous te remercions du fond du cœur et aurons une pensée heureuse à chaque évènement qui viendra colorer la vie de cette commune dans laquelle tu t'es tant investie.

FESTI'FLAMME D'HERY



LE 12 JUILLET À PARTIR DE 14H

Place de l'Eglise 89550 - HÉRY



PUSH CAR



PICNIC INTERGENERATIONNEL
(repas tiré du sac)



BUVETTE
(dès 11h)



ANIMATIONS JEUX OLYMPIQUES à 14h
(tir, basket, judo, hand fauteuil, football, danse hit)



THEATRE
Fantaisie footballistique



EXPOSITION
Les sports à Héry



RESTAURATION
(à partir de 18h)



**DÉFILÉ ET
FEU D'ARTIFICE**



**CONCERT DU
P'TIT LOUIS**




**20
TERRE
DE JEUX
24**

Entrée et animations gratuites tous publics

Renseignements mairie d'Héry – 03 86 47 73 00

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

	FESTI'FLAMME HÉRY		City stade et alentours	Mairie et alentours	Mail et alentours
10h					
11h	12 JUILLET 2024			Push car : Installation, repérage et essais	
12h					Pique-nique (repas tiré du sac)
13h					
14h	City : Basket 3x3, relais, shoots				Mail : Fantaisie Footballistique « Le moral de l'équipe »
15h		Salle associations : Judo	Tennis : Hand fauteuil	Push car : Courses et animations	Stand tir : Tir 10m
16h	City : Foot				Bibliothèque & Commerces : Expositions 'Sports à Héry' 'Jeux olympiques'
17h					Mail : Danse Hit
18h					Push car : Remise des prix
19h				Défilé de la flamme	
20h					Ambiance musicale
21h	légende Animations sportives Animations culturelles Push car Expos et commerces Festif				Concert : MÖBS
22h					Feu d'artifice
23h					Solrée ...
00h					

CIRCUIT DU DÉFILÉ

★ Départ Mairie – Retour Mairie



VENEZ NOMBREUX PARTICIPER AUX ACTIVITES

PUSH CAR

avec



&



Toute la journée
Devant la mairie

THÉÂTRE

avec



BIBLIOTHÈQUE
DÉPARTEMENTALE DE L'YVETTE

Tout le personnel handicapé et handicapé(e)s de la mairie de Héréville
Mairie de Héréville, 10 Avenue de la République
91120 Héréville
Cécile Bauffet & Stéphanie Raupost



14h à 15h30
Mail : devant la scène



EXPOSITION



avec

SMCH
Histoire Locale



& Ecoles

14h à 17h
Bibliothèque



HAND FAUTEUIL



avec



14h à 17h
Terrain de tennis



TIR A LA CARABINE



avec



14h à 17h
Stand de tir



BASKET



avec



14 h à 16 h
City stade



FOOTBALL



avec



16 h à 17 h
City stade



JUDO



avec



15h30 à 16h30
Salle des associations



DANSE HIT

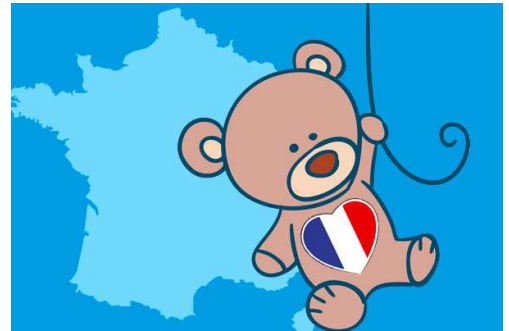


avec



17h30 à 18h
Mail : devant la scène

BÂPTÊMES CIVILS



COMMÉMORATION DU 8 MAI



MAISONS EMBELLIES



Comme tous les ans une commission se fera le plaisir de passer dans les rues d'Héry pendant le mois de juillet afin d'apprécier l'embellissement de vos jardins et potagers ainsi que vos initiatives écologiques.

INCIVILITÉ COUR DE LA MAIRIE

La commune a investi et travaillé pour l'aménagement de la cour de la Mairie et les abords du parc de jeux.

A notre grand regret, nous constatons déjà des incivilités et dégradations.

Les travaux ne sont pas encore terminés...

Il est prévu de clôturer tout cet espace et de travailler par la suite sur des horaires d'ouvertures et de fermetures du parc.

Les lieux sont équipés d'un système de vidéosurveillance.



CITY STADE



Nous avons le plaisir de vous voir profiter du city stade ouvert depuis deux ans.

Il n'est pas sans rappeler que certains créneaux horaires peuvent être réservés pour le centre de loisirs, les écoles et le service jeunesse dans le but d'effectuer certaines activités encadrées

Nous comptons sur votre compréhension pour respecter ce temps d'occupation nécessaire au bon fonctionnement de nos différentes structures d'accueil.

« Le meilleur aboutissement de l'éducation est la tolérance » Helen Keller

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS

Comme vous le savez, la salle des associations est louée régulièrement pour différents évènements.

Depuis quelques temps nous constatons des débordements :

Des nuisances sonores importantes et tardives sont pénalisantes pour le voisinage.

L'attention portée au matériel et aux locaux engendrent régulièrement des frais.

Cette situation nous oblige à retravailler très prochainement un règlement intérieur d'occupation, plus strict pour le bien et le respect de tous.

UNE PENSÉE POUR MADAME LACRUCHE



Nous avons une pensée pour la doyenne du village, Mme LACRUCHE qui nous a quitté le 26 mai 2024 et présentons nos condoléances à la famille.

C.C.A.S. – JARDIN PARTAGÉ



Depuis plusieurs années, nous avons le plaisir de mettre en place un jardin partagé dans la cour de la Mairie.

Les écoles ont été à l'initiative de ce projet qui a été repris l'année suivante par le service jeunesse avec l'aide de François GUÉNIFFEY.

Cette année, nous avons donné la responsabilité de ce jardin à nos plus jeunes recrues du C.C.A.S., Brigitte WEBER et Pierre MERY, avec l'aide de Marie-Claude SAMPIC.

Un grand merci à nos jardiniers et à Daniel MUZIOT pour la fourniture des différents plants.

Vous allez pouvoir prochainement récolter tomates, courgettes, concombres, aromatiques, fraises...



Brigitte et Pierre coachés par notre ami le chat « Gribouille »

TRAVAUX COUR DE LA MAIRIE



Après les derniers réajustements au niveau des enrobés, l'entreprise Pierre Gonin Paysages a procédé à l'embellissement avec différentes plantes vivaces dans les parterres qui se situent devant et sur le côté de la Mairie.

L'herbe pousse petit à petit et vous pourrez bientôt flâner sur ces nouveaux espaces verts.



14/06/2024 17/06/2024	DE LA POSTE	9 RUE DE SEIGNELAY	MONETEAU	03.86.40.52.79
17/06/2024 21/06/2024	LAUNAY-MOREAU	14 ROUTE DE JOIGNY	APPOIGNY	03.86.53.00.64
21/06/2024 24/06/2024	DE L ARMANCE	22 GRANDE RUE	NEUVY SAUTOUR	03.86.56.34.67
24/06/2024 28/06/2024	COLBERT	1 AVENUE COLBERT	SEIGNELAY	03.86.47.76.18
28/06/2024 01/07/2024	DES FONTAINES	9 AVENUE DU GENERAL LECLERC	SAINT FLORENTIN	03.86.35.11.22
01/07/2024 05/07/2024	LOUIS	9 BIS RUE ILE CHAMOND	GURGY	03.86.53.18.62
05/07/2024 08/07/2024	FLEURS DE VIGNE	12 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	CHABLIS	03.86.42.10.22

Un commerce très attendu...

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un dépôt de pains va bientôt voir le jour dans notre commune. Actuellement nous travaillons d'arrachepied sur l'aménagement du local prévu.

Nous espérons son ouverture pendant la période estivale.

Nous vous donnerons plus d'informations en fonction de l'avancée de ce beau projet.



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Nous vous informons que des élections législatives se dérouleront :

1^{er} tour : le dimanche 30 juin 2024

2^{ème} tour : le dimanche 7 juillet 2024



En cas d'indisponibilité nous vous invitons à anticiper vos procurations.

Si nécessaire, d'autres informations vous seront transmises sur nos différents supports de communication.

IMPORTANT, n'oubliez pas une pièce d'identité avec photo, cette dernière est obligatoire pour pouvoir voter.

INSCRIPTIONS À LA CANTINE



A compter de la rentrée de septembre 2024

Inscription en ligne pour la cantine

Vous allez recevoir un mail le 05 juillet de « **Mon Espace Famille** ».

Vous devrez inscrire ou désinscrire votre (ou vos) enfant(s) avec un paiement en ligne.

STÉRILISATION DES CHATS



Afin de mener une campagne de stérilisation plus efficace, il a été décidé de s'entourer de professionnels et notamment de la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) par le biais d'une convention.

La commune s'est dotée d'une trappe pour faciliter la capture des félins errants.

Grâce à cette collaboration, nous disposons de créneaux de stérilisation dans un cabinet vétérinaire.

Si vous avez la possibilité de capturer un chat errant nous vous invitons à contacter la Mairie.

Informations importantes :

- toute prise en charge de stérilisation faite en votre nom propre avant d'avoir contacté la Mairie ne pourra être remboursée.
- Les chats stérilisés seront remis dans leur milieu naturel en tant que chats libres. Les plus petits seront pris en charge par la S.P.A.

Nous remercions par avance tous les bénévoles qui s'associeront à cette démarche. N'hésitez pas à venir nous voir en Mairie.

CETTE CAMPAGNE EST TOUJOURS D'ACTUALITÉ.

TRANSPORTS SCOLAIRES

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

mobigo
Bourgogne-Franche-Comté
emmène-moi là où je veux !

La Région Bourgogne-Franche-Comté vous informe que le site d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2024/2025 est ouvert depuis le **10 juin 2024**.

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, les familles, qui souhaitent que leur(s) enfant(s) emprunte(nt) les transports scolaires, ont l'obligation de procéder à leur(s) inscription(s).

Afin de faciliter l'accès aux transports scolaires dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire avant le **12 juillet 2024**.

L'ensemble des informations relatives à la procédure d'inscription sur le site internet de la Région : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport>

PRÉVENTION ROUTIÈRE À VÉLO



Après plusieurs séances de prévention routière à vélo au sein de notre école, Améline MERTZEISEN et Léo CROTET, élèves de CM2 avaient obtenu les meilleures notes d'évaluation.

Mercredi 29 mai, ils ont eu la chance de participer, dans le parc de l'Arbre Sec d'Auxerre, à une grande finale inter-école.

La rédaction du bulletin municipal tient à féliciter Améline et Léo pour avoir représenté Héry !

CENTRE DE LOISIRS LES PETITS HÉRISSONS

CLSH « Les Petits Hérissons »
15 rue de l'Église
89550 HÉRY
☎ 03 86 47 96 70
✉ lespetitsheissons.hery@gmail.com

**Le centre de loisirs
« Les petits hérissons »**

**Vous informe que les dossiers d'inscription
Pour l'année 2024/2025**

Seront à retirer dès le mercredi 12 juin.

**Pour une 1ère demande
ou
un renouvellement**

**C'est l'heure
des inscriptions**

**A retourner
avant le 24 juin**

La tonte fréquente est la principale cause de la faible biodiversité des pelouses

TONDEZ MIEUX !

3 objectifs pour préserver la biodiversité

- ✿ Tondre une fois tous les 3-4 mois
- ✿ Laisser des zones refuges non tondues
- ✿ Ne pas tondre avant mi-juin



RETARDEZ LA PREMIÈRE TONTE

Laisser pousser au printemps permet aux plantes sauvages de réaliser leur cycle de vie et augmente la diversité en espèces végétales.



FAVORISEZ LA DIVERSITÉ

Une grande diversité de plantes offre de précieuses ressources aux pollinisateurs tout en permettant à d'autres insectes de se nourrir et de se reproduire.



AIMEZ LES HERBES HAUTES

Beaucoup d'animaux ne peuvent vivre que grâce aux herbes hautes. Elles servent d'abri, de nourriture, de lieu de reproduction ou de déplacements.



CRÉEZ UN CYCLE VERTUEUX

De l'herbe plus haute préserve l'humidité en été et protège du gel en hiver, ce qui améliore la qualité du sol et sa biodiversité.



PROTÉGEZ L'ENVIRONNEMENT

Un tel habitat est accueillant pour la faune. Cela crée une continuité écologique dans le paysage et contribue à la survie des populations bien au-delà de votre terrain.



La biodiversité de nos pelouses est nécessaire au maintien d'un écosystème équilibré, préservons-la !

QUICHE SANS PÂTE AUX COURGETTES ET CHÈVRE

Ingrédients pour 4-6 personnes – Préparation : 10 minutes – Cuisson : 30 minutes

- ✓ 1 grosse courgette
- ✓ 100 g de chèvre coulant (de type chavignol)
- ✓ 120g de farine
- ✓ 30cl de lait
- ✓ 1 cuillère de crème entière
- ✓ 3 œufs (2 œufs + 1 jaune)
- ✓ 1 sachet de levure
- ✓ Sel/poivre



Étape 1 : Préchauffer le four à 200°C.

Étape 2 : Dans une poêle, faire fondre une noisette de beurre et cuire la courgette préalablement épluchée et coupée en fines rondelles.

Étape 3 : Dans un saladier, casser les œufs et les fouetter. Ajouter petit à petit la farine et ajouter la levure, le sel et le poivre. Délayer avec le lait pour obtenir une pâte homogène.

Étape 4 : Ajouter les courgettes cuites et incorporer les 100g de chèvre coupé finement pour une couverture homogène.

Étape 5 : Verser dans un moule en silicone et enfourner 30 minutes. A déguster tiède avec une salade de saison.

CLAFOUTIS AUX ABRICOTS

Ingrédients pour 6 personnes – Préparation : 15 minutes – Cuisson : 40 minutes

- ✓ 500g d'abricots (bien mûrs de préférence)
- ✓ 2 oeufs
- ✓ 1 jaune d'oeuf
- ✓ 125g de sucre roux (+20g pour le moule)
- ✓ 35g de fécule de maïs
- ✓ 10cl de crème liquide (entière de préférence)
- ✓ 10cl de lait (entier de préférence)
- ✓ 2 cuillères à soupe d'eau de fleur d'oranger



Étape 1 : Préchauffer le four à 180°

Étape 2 : Laver et dénoyauter les abricots. Les couper en deux et les disposer dans un moule beurré et saupoudré de sucre roux.

Étape 3 : Fouetter ensemble les œufs, le jaune et le sucre roux. Incorporer la fécule de maïs, puis délayer avec la crème et le lait.

Étape 4 : Ajouter l'eau de fleur d'oranger, puis verser dans le moule en recouvrant les abricots.

Les associations sont invitées à nous communiquer leurs informations **avant le 5 juillet 2024, impérativement**, pour une insertion dans le Bulletin Municipal de **juillet/août**. Vous pouvez nous transmettre vos informations au fur et à mesure pour une parution sur notre site et la page facebook de la commune. Adresse e-mail : accueil@mairie-hery89550.fr



A.S. Héry Basket

NEWS du BASKET / Site : ash-basketball.com

Contacts : F Borsato 06 72 37 87 54. MC Blanchard 07 81 48 20 61



Quelques nouvelles brèves :

UN NOUVEAU POJET LE PHENIX BaMH (Basket Monéteau Héry)

Afin d'accentuer sa dynamique dans le département, la section basket va fusionner avec l'USC MONETEAU Basket. Pour se faire, les deux clubs ont dû quitter, à regret, leurs structures OMNISPORTS respectives pour des raisons juridiques.

Les intérêts d'une telle fusion :

- regrouper d'un côté les féminines à Monéteau et les Masculins à Héry,
- palier les manques de créneaux disponibles des salles. Notamment en pouvant organiser des levers de rideaux avec nos équipes seniors masculins le dimanche avant la compétition des seniors féminines et utiliser le gymnase de Monéteau le samedi soir dans le cas d'impossibilité de jouer à Héry.
- mutualiser les moyens humains, logistiques et financiers permettant une meilleur assise de la nouvelle structure
- avoir un vrai projet club avec la constitution de commissions (techniques, communication, financière, sponsoring...)
- la fusion permettra d'apporter une dynamique nouvelle au développement du basket dans les deux communes et les communes de l'Auxerrois.

Lors de la réunion des Assemblées générales extraordinaires des deux clubs, ce projet a été approuvé à l'unanimité et d'ores et déjà de nouveaux adhérents des deux clubs se sont inscrits dans ces nouvelles commissions.

Bienvenue à vous tous.



ENCORE UN JEUNE A L'HONNEUR.



Après Maxime ETIENNE, (voir dernier bulletin), un de nos jeunes Mathis BOSSEVOT a réussi son examen d'arbitre départemental et va pouvoir maintenant officier sur les rencontres de jeunes et seniors départementaux.

Toutes nos félicitations Mathis !

Les championnats se terminent mais il reste encore quelques matchs départementaux, aussi, nous vous donnons rendez-vous sur le prochain bulletin pour vous informer des différents classements de toutes nos équipes jeunes et seniors.



En attendant, le Comité de l'Yonne du basket tiendra son ASSEMBLEE GENERALE à la Salle Polyvalente Jean Pierre DARLOT le JEUDI 20 JUNI à 19 h, en présence du vice-président de la FEDERATION FRANCAISE Mr Jean-Pierre HUNCKLER et probablement prochain PRESIDENT.

Génération mouvement

GENERATIONS MOUVEMENT

RANDO – HERY

Les lundis et vendredis
6 – 8 km environ
Départ 9 h30 Place de l'Ealise

Contact Michel Tél 0766295689



SOIRÉE UP&DOWN

Vendredi 28 juin

Entrée gratuite
1 verre d'apéro offert



**Présentation des activités du club
(Danse , LIA, Dance HIIT)**

Soirée dansante

Buvette et restauration sur place

A partir de 20h
Salle polyvalente d'Héry

Renseignements

06-35-35-31-52 ou 06-40-07-27-40

Ne pas jeter sur la voie publique



E.S. Héry

Site : www.eshery.footeo.com



Remerciements

Les bénévoles de l'E.S. Héry remercient chaleureusement toutes celles et ceux qui ont apporté leur aide ou qui sont passés tout simplement faire un tour au stade, pendant les tournois du weekend de la Pentecôte. Malgré le temps mitigé, cette 10^e édition a été une nouvelle réussite.

Les derniers résultats du foot à 11 !

Avec une victoire sur tapis vert contre le FC Sens et un nul contre Champs sur Yonne, les séniors ont assuré leur maintien dans le championnat de Départemental 1.

Les U18 qui ont été promus en D1, après la phase automnale, terminent à une très belle 3^e place.

Les U15A ont loupé le titre de champion de D2 en s'inclinant 2-1 contre le Stade Auxerrois, concurrent direct pour la 1^{ère} place.

Et à l'école de foot...

Nos deux équipes U13 terminent la saison sur une bonne note avec deux victoires à domicile.

Les U11, qui participaient à la finale du challenge U11 sur les installations d'Avallon, se sont classés à une très belle 4^{ème} place sur 16 équipes présentes.

Les U7 et U9 ont participé à la Journée Nationale des Débutants qui s'est déroulée à Joigny. Une journée festive pour nos tous petits qui se sont amusés durant toute la journée

Place aux finales

Samedi 15 juin 2024 les finales des Coupes de l'Yonne se dérouleront à Sens. Cette année l'E.S. Héry sera représentée par les U15 et U18 qui tenteront de remporter la coupe Challenger.

Les U15 ouvriront le bal à 10h30 contre Aillant sur Tholon, tandis que les U18 affronteront l'entente Diges/Pourrain à 14h30.

Portes ouvertes

Jusqu'aux grandes vacances, le club ouvre ses portes dans chaque catégorie. Débutants ou confirmés, des petits aux grands, garçons ou filles sont les bienvenus pour intégrer l'E.S. Héry pour la saison prochaine.

Assemblée Générale

L'assemblée générale ordinaire se déroulera vendredi 28 juin 2024 à 19h à la Maison des Associations





OZ

La Soul Pop Music



21|06

ÉTOILE SPORTIVE D'HÉRY présente

FÊTE DE LA MUSIQUE

SALLE POLYVALENTE D'HERY

Restauration-Buvette sur place

ENTRÉE LIBRE

DJ
ROSSANO



CONCERT POP
Oz la Soul

19
H30

SOIRÉE DJ
ROSSANO

21
H30



DECATHLON

Manius



CREA PROJECT



LEFEVRE
PAYSAGE



Atelier dentelle



Dimanche 16 juin 2024, salle des Associations

L'atelier « dentelle » d'Héry de la Société musicale et culturelle, organise une rencontre des 7 ateliers de l'Association « Dentelle dans l'Yonne ».

La salle sera ouverte au public de 14h à 17h.

Ce sera l'occasion de discuter avec des dentellières et dentelliers, de découvrir leur savoir-faire, de parcourir une exposition de dentelles d'hier et d'aujourd'hui et peut être de vous donner envie de nous rejoindre à l'atelier tous les jeudis de 17h à 20h à la petite salle à côté de la Mairie.

AGENDA

JUIN

- | | |
|---|--|
| Samedi 1^{er} et Dimanche 2 juin | EXPOSITION DES ARTS PLASTIQUES – organisée par les Arts Plastiques d'Héry
Salle Polyvalente – 10h |
| Samedi 8 | LOTO – organisé par le comité d'entreprise Davey Bickford
Salle Polyvalente |
| Mercredi 12 | CONCERT ÉCOLE DE MUSIQUE – organisée par la Communauté de Communes Serein et Armance
Salle Polyvalente – 20h30 |
| Vendredi 14 | KERMESSE DES ÉCOLES
Salle Polyvalente – 18h |
| Dimanche 16 | RENCONTRE ATELIERS DE L'YONNE – organisée par la SMCH section Dentelle
Maison des associations – 10h |
| Vendredi 21 | FÊTE DE LA MUSIQUE – organisée par l'E.S. Héry
Parking de la salle Polyvalente – 19h |
| Vendredi 28 | GALA UP AND DOWN – organisée par Up and Down
Salle Polyvalente |

JUILLET

- | | |
|--------------------|--|
| Vendredi 12 | FESTI FLAMME – organisée par la commune et l'ensemble des associations
Cœur de village – à partir de 10h |
|--------------------|--|

Infos pratiques

Mairie



2 Rue Charles Rolland

Lundi : 8h30-12h00
Mardi : 8h30-12h00 / 13h30-18h30
Mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30
Jeudi : 8h30-12h00
Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00

Standard : 03.86.47.73.00

Mail : contact@mairie-hery89550.fr

Site : www.mairie-hery89550.fr

Agence Postale Communale



2 Rue Charles Rolland

Lundi : 8h30-12h00
Mardi : 8h30-12h00 / 13h30-18h30
Mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30
Jeudi : 8h30-17h00
Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00

Agence Postale Communale : 03.86.47.32.95

Centre Communal d'Action Sociale



Centre Communal d'Action Sociale

Rendez-vous sur appel au
03.86.47.73.00

Mail : ccashery@orange.fr

Boîte aux lettres : 2 rue Charles Rolland

Communauté de Communes Serein-Armanche



Ouvert du Lundi au Vendredi
de 9h à 12h
et de 14h à 17h.

Administratif

37 Avenue du Général Leclerc
89600 ST FLORENTIN
Tél : 03.86.80.50.50

Mail : contact@cc-sereinarmanche.fr

Environnement

37 Avenue du Général Leclerc
89600 ST FLORENTIN
Tél : 03.86.43.46.43

Mail : dechets@cc-sereinarmanche.fr

Groupe Scolaire



8 Ruelle des Duches
03.86.47.79.67

Centre de Loisirs

« Les Petits Hérissons »



15 rue de l'Eglise
Tél-Fax : 03.86.47.96.70
lespetitsherissons.hery@gmail.com

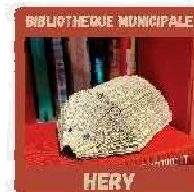
Bibliothèque municipale

Place de l'Eglise

Mardi : 16h30 – 17h30
Mercredi : 17h – 18h
Jeudi : 16h30-17h30
Vendredi : 16h30 – 18h30

Mail : bibliothequemunicipalehery@orange.fr

Tél : 03.58.43.80.93



Déchetterie



Seignelay (route D84) Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 10h à 12h et 14h à 18h (17h en hiver)

Brienon (route du Boutoir) Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 10h à 12h et 14h à 18h (17h en hiver)

St Florentin (29 rue Jean Moulin) Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h (17h en hiver)

Horaires d'été du 1^{er} avril au 30 septembre

Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars

Ramassage des sacs noirs et jaunes

Le ramassage des sacs de tri sélectif (sacs jaunes) a lieu tous les vendredis des semaines paires. Le ramassage des sacs noirs a lieu tous les lundis des semaines impaires.

Nuisances sonores

Chacun se doit de respecter la réglementation afin de préserver la qualité de vie de la collectivité. Des heures et jours d'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, scies...) sont fixés :

Jours ouvrables : 8h30/12h00 - 14h30/19h00

Samedi : 9h00/12h00 - 15h00/19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00/12h00 - 16h00/18h00

Merci à tous les propriétaires de chiens de faire en sorte que les aboiements intempestifs ne dérangent pas le voisinage.

Maison de Services Au Public (M.S.A.P.)



France
services

6 rue Gatelot

89250 SEIGNELAY

03.86.31.08.17 – france-services@seignelay.fr

L'espace France Services est accessible à tous. Il sert de relais entre vous et les administrations partenaires et vous accompagne dans vos démarches administratives. Il s'agit d'un service gratuit, confidentiel et sans rendez-vous.

Du mardi au vendredi : 9h/12h00 - 14h/18h00

Samedi : 9h30/12h00